



29, Rue des anciens combattants 34300 AGDE

E-mail : asagath.contact@gmail.com

Site : www.asagath.fr

Déclarée sous le N° : W341007543

N° SIRET :814 154 845 00014

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**de l'association des artistes solidaires agathois – ASAGATH**  
**du samedi 10 février 2024 à 15h00 - Salle du GRAU D'AGDE**

**Présents :**           **59 adhérents (51 présents et 8 représentés).**  
                              **Mme Escande, 2ème adjointe, représentait la municipalité.**

Présidence de la réunion : Hugues Marmol

Secrétaire de séance : Pascale Brachet

Ouverture de la séance à 15h00.

**Tout en soulignant que le nombre important de présents contribuait à montrer l'intérêt porté à l'association, le Président énonce l'ordre du jour de l'assemblée générale.**

**1. BILAN MORAL** présenté par le Président, Hugues MARMOL.

- Tout au long de la semaine, le bon fonctionnement des ateliers peinture, sculpture et porcelaine avec un nombre de participants et donc de cotisants élevé (40 inscrits aux ateliers - 172 cotisations trimestrielles) Parfois en limite de capacité : sculpture du mardi – peinture du mercredi. Une très bonne ambiance au sein de ces ateliers qui devrait perdurer et se renforcer en 2024. Notre association comptait 84 cotisants en 2023.
- Un nombre d'animations et expositions qui démontre le dynamisme de notre association.
- Une équipe resserrée, solide et dévouée au sein du CA, qui permet de faire face aux besoins d'organisation et de fonctionnement.
- Une aide appréciée des adhérents lors de l'installation et du décrochage des expositions.
- Une activité de plein air (sortie à St Gervais-sur-Mare) qui a contribué à la cohésion.
- Une sortie culturelle en bus très appréciée avec la visite de la fabrique nationale de tapis (Savonnerie) et l'exposition du sculpteur Dardé.
- De nouveaux lieux d'exposition (Balaruc et chapelle des pénitents de Sète).
- Un bémol avec la forte augmentation de l'électricité qui a nécessité d'augmenter en 2023 la cotisation annuelle au niveau des autres associations.
- Un soutien de la municipalité qui se manifeste au travers notamment du versement d'une subvention (1200 €), subvention de fonctionnement bien appréciée et fort utile pour pour notre budget. Le soutien de la municipalité se concrétise également par la mise à disposition du local où nous avons nos ateliers et la présence des élus et en particulier de Mme Eve Escande lors de notre exposition agathoise au Moulin des Évêques.

En conclusion, la bonne santé de notre association se révèle au travers de ses activités multiples, de la bonne cohésion au sein du CA et du bureau .

**2. RÉSULTAT EXERCICE 2023 & BILAN FINANCIER**

- Montants des adhésions et cotisations :

Les efforts d'économie d'énergie et l'augmentation de l'adhésion annuelle votée en 2023 ont permis de répondre aux besoins de l'association et de faire face à l'augmentation des coûts et notamment celle de l'électricité.

Est proposé pour 2024 le maintien du montant de la cotisation annuelle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Au niveau des ateliers, les cotisations trimestrielles sont également maintenues :

- 30 € pour l'atelier sculpture

- 20 € pour l'atelier peinture et peinture sur porcelaine

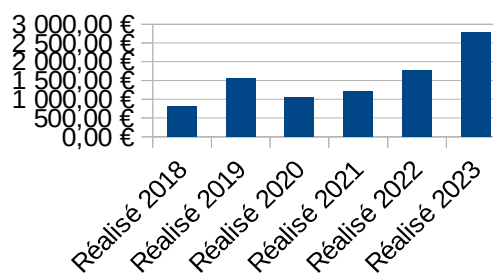
• Principes mis en œuvre :

- Transparence des comptes (accessibles sur simple demande au Président)
- Gestion entièrement bénévole
- L'examen de la comptabilité de l'exercice montre une bonne anticipation des hausses des énergies, fluides et du coût de la vie en général.

La comptabilité se résume à deux volets principaux, les charges et les produits.

**Dans le volet Charges**, les seules dépenses véritablement contraintes sont celles liées aux consommations d'eau et d'électricité.

Le poste des dépenses EDF a en effet bien augmenté en 2023



Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
816,98 €	1547,32 €	1042,99 €	1221,65 €	1779,53 €	2774,89 €

Les autres dépenses sont soit stables soit fluctuantes en fonction des besoins et des achats de fournitures et du nombre d'animations.

En matière de consommation d'électricité, le chauffage est le poste le plus important. Le coût de l'électricité nous contraint à développer une discipline d'utilisation du four en optimisant les cuissons et de fonctionnement des radiateurs de l'atelier afin d'éviter tout gaspillage.

**Concernant le volet Produits ou ressources**

Les cotisations des adhérents ont logiquement augmenté en raison du maintien à un niveau élevé du nombre des adhérents et de la mise à 30 € de la cotisation annuelle

Une activité plus soutenue nous a également permis d'augmenter sensiblement nos ressources globales de cotisations.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Cotisation annuelle	1768,50 €	1860,60 €	1611,20 €	1370,40 €	1526,60 €	2278,00 €
Total cotisations	6040,50 €	5355,60 €	3955,20 €	3172,90 €	4558,60 €	7034,50 €

• Résultats de l'exercice 2023

Charges 2023 : 7472,41 €

Produits 2023 : 8234,50 € + 418,65 € de report 2022 = 8653,15 €

Excédent 2023 : 1180,74 €

Charges 2022 : 6915,64 €

Produits 2022: 5758,60 € + 1575,69 € de report 2021 = 7334,29 €

Excédent 2022: 418,65 €

Charges 2021 : 4143,57 € (\*)



29, Rue des anciens combattants 34300 AGDE

E-mail : asagath.contact@gmail.com

Site : www.asagath.fr

Déclarée sous le N° : W341007543

N° SIRET :814 154 845 00014

Produits 2021 : 4378,69 € (\*\*) + 1340,57€ de report 2020 = 5719,26 €

Excédent 2021 : 1575,69 €

La gestion 2023 permet donc de dégager un bilan positif de 1180,74 € qu'il est proposé de reporter sur l'exercice 2024. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3. QUITUS DE GESTION

Le quitus de gestion est adopté à l'unanimité.

### 4. BILAN DES ACTIVITÉS 2023 (voir fiche annexe)

### 5. PRÉVISIONS 2024 (voir fiche annexe)

Mme Escande informe de l'avancée du projet de rénovation de la future salle du chapitre destinée à accueillir entre autres les expositions des associations artistiques Agathoises, mais aussi des conférences. Malgré un léger retard dans les travaux, la salle devrait être fonctionnelle à compter du 25 avril prochain. Totalement réhabilitée, (accrochage facilité – lumières – un matériel qualitatif ) elle offrira les mêmes fonctionnalités que la salle Molière. Comme le prévoit la réglementation, elle sera accessible aux PMR, via le côté de la cour du presbytère aménagée dernièrement. Quelques travaux d'aménagement d'une balustrade sont encore à l'étude. Les contraintes imposées par les Bâtiments de France, ne permettent pas à ce stade de mettre en place un système de chauffage. Aussi la salle sera-t-elle ouverte d'avril à octobre. Elle fera l'objet d'un règlement intérieur et un droit de mise à disposition sera exigé. La salle ouvrira après le passage et l'aval de la commission de sécurité, l'échéance est envisagée pour l'été 2024.

Des associations commencent dès à présent à se positionner pour son utilisation : une pour juin et l'autre pour octobre. Asagath se positionne donc pour septembre 2024.

Ce projet de rénovation devrait permettre de donner vie et concourir à la réhabilitation du cœur de ville.

La densité des temps forts effectués 2023 et la prévision des temps forts 2024 montre que notre petite association est capable d'un grand dynamisme.

### 6. QUESTIONS ET POINTS DIVERSES

Les principales modifications apportées au règlement intérieur sont énoncées et portent sur les points suivants :

- Organisation et le bon déroulement des expositions

\* Intégration dans le règlement des règles relatives aux modalités d'exposition

\* Notion de collectif dans nos expositions

\* Dates limites (inscription, modifications des listes et du catalogue, remplacement de tableaux,...)

- Discipline d'exposition :

\* La validation des demandes se fera au vu de la date à laquelle le dossier sera complet (listes des œuvres, formats, techniques, prix, engagement à tenir des permanences...).

\* Inscription uniquement par fiche d'inscription soit en ligne soit sur formulaire papier, des fiches d'inscription vierges sont disponibles sur le site Asagath et à l'atelier. Les inscriptions par sms, whatsapp, ne seront pas prises en compte.

- Maintien d'un thème à la chapelle des frères de la Salette à Sète

- Ateliers : afin de permettre à d'autres personnes de les remplacer des messageries collectives sont mises à disposition des participants afin que chacun puisse signaler son absence. L'objectif est d'optimiser au maximum les places disponibles.

L'ambiance musicale durant les ateliers relève d'un commun accord des participants. La décision et la responsabilité sont sous la responsabilité du référent de l'atelier.

Les personnes qui ne reçoivent plus les messages doivent s'adresser à Hugues pour vérifier l'origine du dysfonctionnement.

Le règlement intérieur modifié sera mis en ligne sur le site. Toute adhésion implique l'adhésion au règlement.

Suite aux questionnement de l'assemblée, les précisions suivantes sont apportées :

- \* La volonté de prioriser la démarche collective associative et solidaire au détriment des démarches individuelles répond au souci de pouvoir donner la chance à ceux qui n'exposent pas de pouvoir le faire.
- \* Les stands à Hyper U sont déjà partagés et il n'est pas possible de les réduire davantage.
- \* Asagath est assurée en responsabilité civile pour des dommages que des adhérents causeraient à des usagers durant les expositions proposées par Asagath.

## 7. ELECTIONS ET MANDATS

Répartition actuelle des membres du conseil d'administration et postes vacants

1 <sup>er</sup> tiers (2021 – 2023)	2 <sup>e</sup> tiers (2022 – 2024)	3 <sup>ème</sup> tiers (2023 - 2025)
BAIT Monique GAUMET Muriel MARMOL Catherine HUETTER Laurence	VIGLIOLA Dani ESTRELLA Natacha BRACHET Pascale	LOUP Mireille MARMOL Hugues GIRAULT André GAMBAROTTO Michèle

Membre démissionnaire : André Girault

Membre ne renouvelant pas sa candidature : Laurence HUETTER

Candidatures nouvelles : Néant

Après un vote à l'unanimité, la nouvelle répartition des membres du conseil d'administration est la suivante :

1 <sup>er</sup> tiers (2022 – 2024)	2 <sup>ème</sup> tiers (2023 - 2025)	3 <sup>ème</sup> tiers (2024 - 2026)
VIGLIOLA Dani ESTRELLA Natacha BRACHET Pascale	LOUP Mireille MARMOL Hugues GAMBAROTTO Michèle	BAIT Monique GAUMET Muriel MARMOL Catherine

## 8. POINTS DIVERS

Le relais et la diffusion d'informations concernant des expositions personnelles d'adhérents ne peut se faire par le biais de la messagerie mail.

La page facebook Asagath comprend environ 200 personnes – seul les personnes administrateur peuvent publier des messages.

Le Groupe public Facebook « Adhérents et Amis des Artistes Solidaires Agathois » administré par le Président peut accueillir des publications concernant des activités artistiques.

Le prochain temps collectif de nettoyage de l'atelier est programmé le jeudi 7 mars prochain.

Tout en remerciant l'adjointe, les membres du CA, les participants à l'AG, pour leur présence, patience et contributions, le Président clôture la séance à 16h56.